

Animation PAPI et mise en œuvre de la directive inondation (PGRI / SLGRI)

**Journée d'échanges techniques du
20 juin 2019**



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Programme de la journée

Rappel concernant le PGRI, présentation des dynamiques territoriales et du deuxième cycle de la DI

Retours d'expériences sur le bassin – objectif 2 « Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages »

- x Identification des ZEC et mise en œuvre d'actions de restauration – EPTB Seine Grands Lacs et EPAGE SEQUANA
- x Prise en compte du risque inondation dans la gestion des eaux pluviales – DDT60 et Entente Oise Aisne
- x Caractérisation de la sensibilité du bassin de l'Armançon aux ruissellements et construction d'une stratégie d'actions – Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA)

Repas

Ateliers thématiques sur les dispositions du PGRI



Le PGRI dans la réglementation

Directive inondation (DI)

Cadrage européen

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)

Cadrage national

Évaluation préliminaire des risques TRI

Plan de gestion des risques d'inondation

Cadrage bassin Seine-Normandie

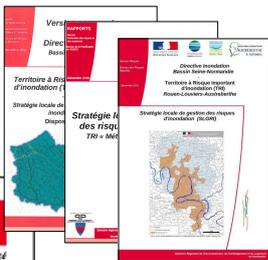
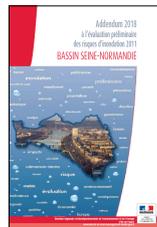
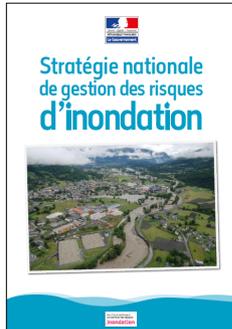
Déclinaison sur le bassin de risque

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

Stratégique

Programmes d'actions contractualisés (PAPI)

Opérationnelle



Le PGRI c'est....



■ La stratégie d'ici 2021 du bassin* :

■ 4 objectifs pour tout le bassin :



■ Réduire la vulnérabilité des territoires



■ Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages



■ Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés



■ Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

■ **63 dispositions** pour y arriver visant tous les outils et acteurs (eau-inondation-aménagement)

■ des priorités pour les TRI et les SLGRI

■ 12 dispositions communes au SDAGE 2016-2021



* Le PGRI s'applique à l'ensemble du bassin, y compris les TRI

Rappel sur la portée juridique du PGRI

- Des objectifs opposables dans un rapport de compatibilité
- Doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le PGRI :
 - Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi)
 - Les plans de prévention des risques littoraux (PPRL)
 - Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau : autorisations / déclarations police de l'eau, SAGE, PAPI
 - Les documents d'urbanisme : SDRIF, SCOT, PLU ou PLUi ou cartes communales en l'absence de SCOT
- Compatibilité réciproque entre le PGRI et le SDAGE
 - Notion de « compatibilité » = Ne pas s'opposer, ne pas être contraire (marge en + ou en -)

Déclinaisons locales du PGRI :

4 objectifs à décliner selon les enjeux et contextes locaux





PGRI

+

BASSIN

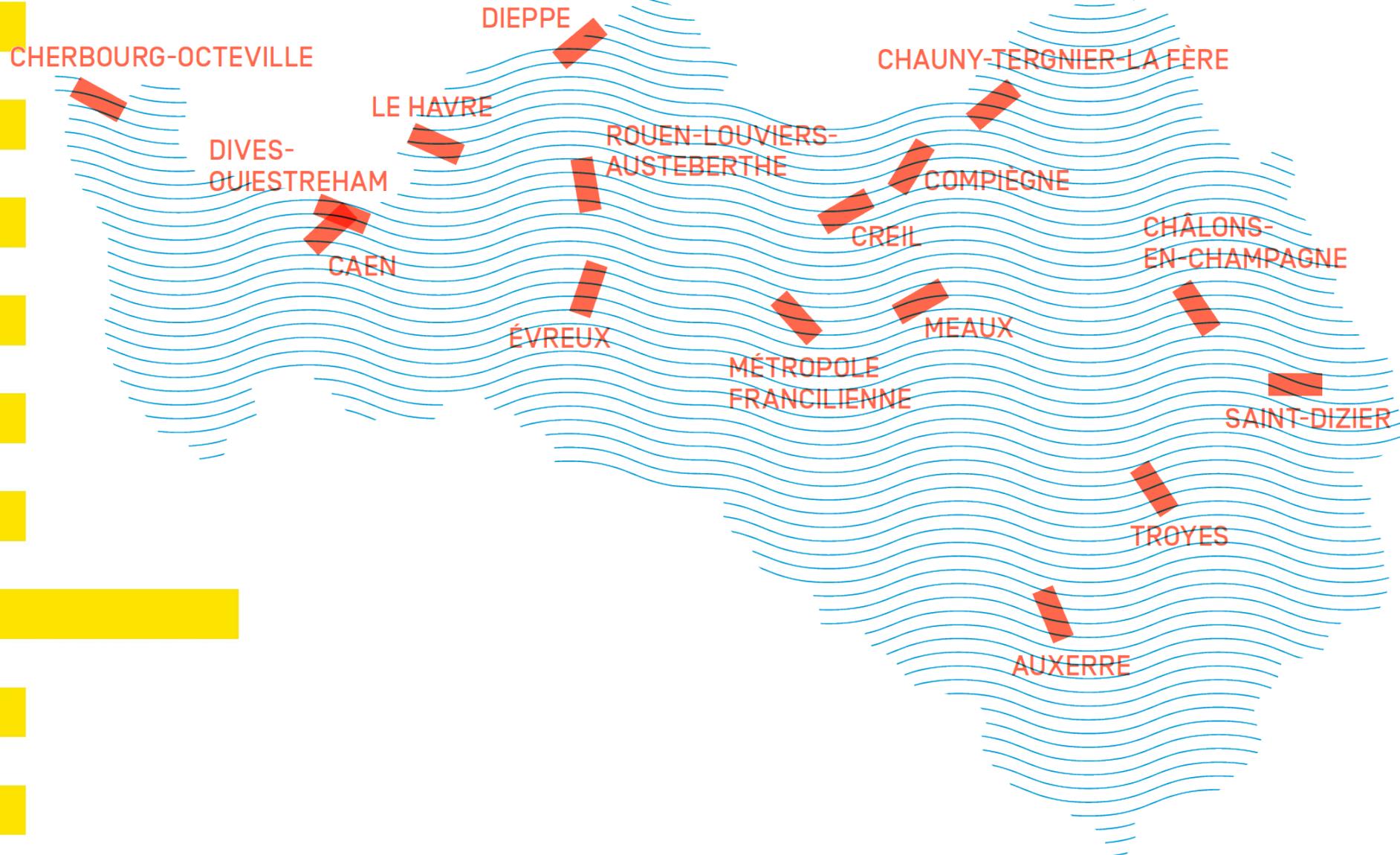


=

Le PGRI s'applique à **l'ENSEMBLE**
du bassin Seine-Normandie



16 TRI



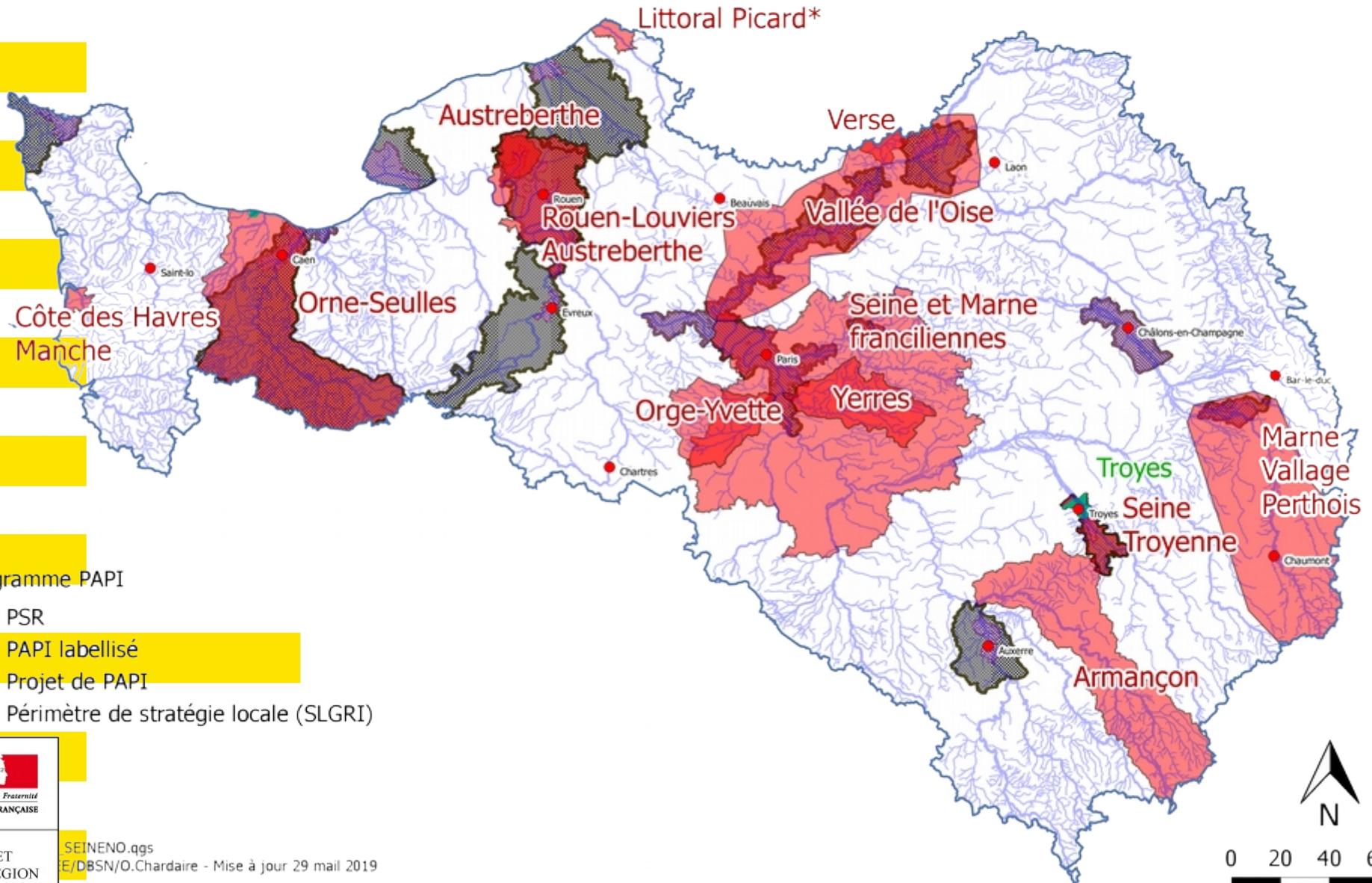
PAPI en cours

PAPI et directive inondation sur le bassin Seine-Normandie

PLAN
Seine



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

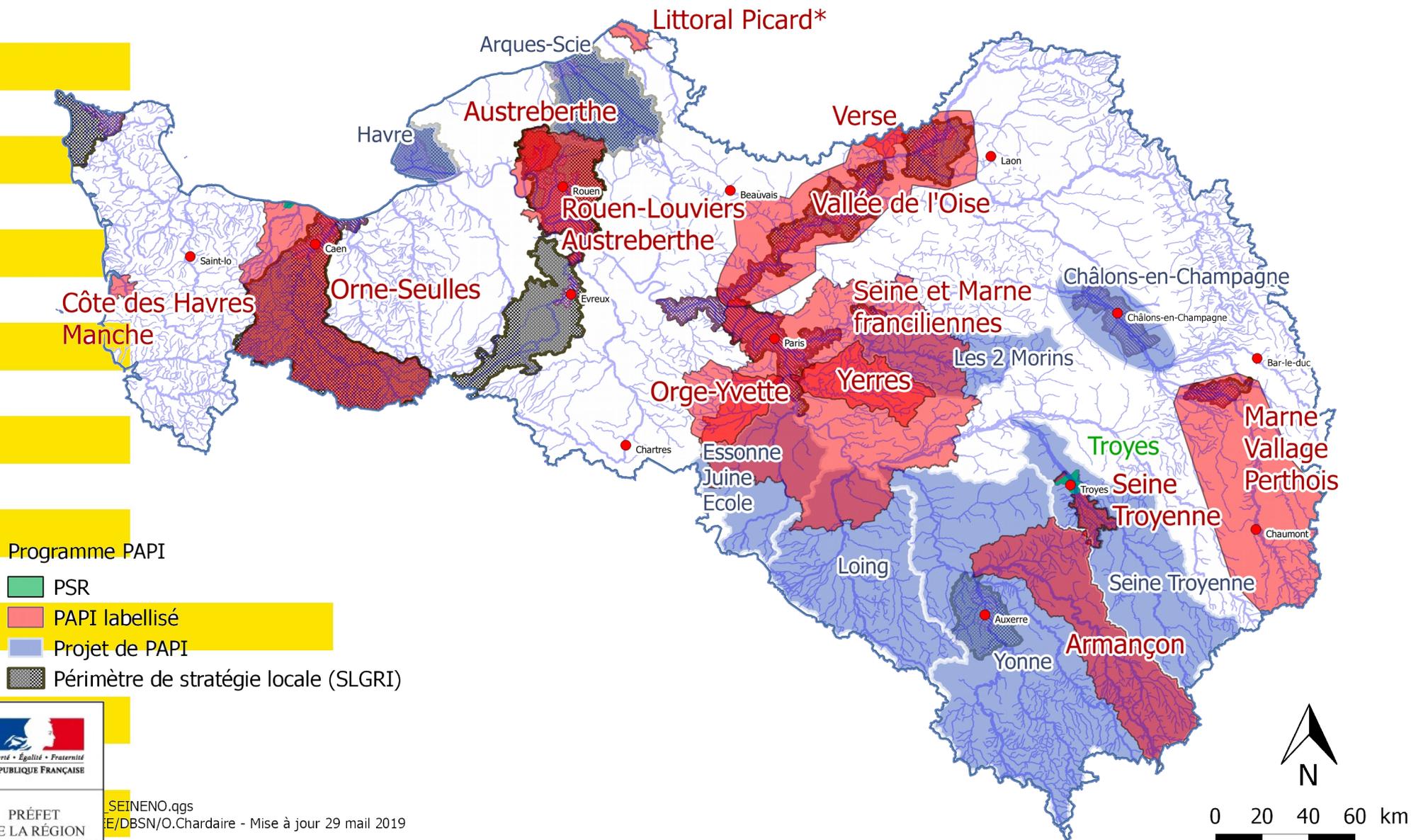


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

... et futur

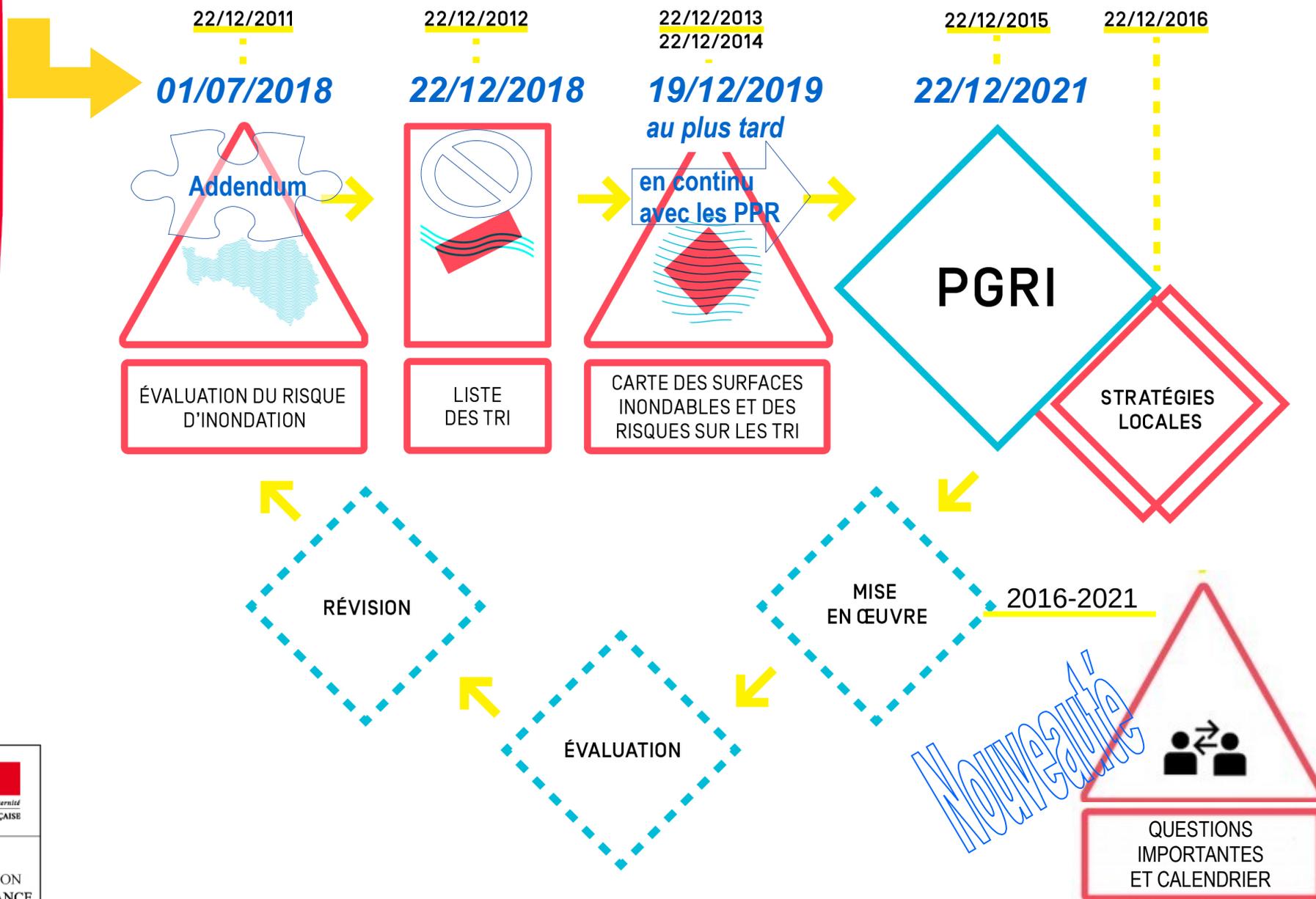
PAPI et directive inondation sur le bassin Seine-Normandie

PLAN
Seine



Calendrier des cycles de la Directive Inondation

↳ **Ré examens et révisions pour deuxième cycle si nécessaire**



Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

Les résultats

- Sur la plateforme participative commune à la consultation sur l'eau sur le bassin



**Donnez votre avis
SUR L'AVENIR DE L'EAU**

**2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019**

Logo of the French Republic: **Liberté • Égalité • Fraternité**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Logo of the Ministry of Ecological and Solidarity Transition: **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

Logo of the Basin Committees: **LES COMITÉS DE BASSIN**

→ www.consultation-eau.fr

Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

Les résultats pour les enjeux eau et inondations

■ PUBLIC

2 773 contributions ont été enregistrées :

→ 1 745 réponses aux questions à choix multiples (QCM)

→ 1 028 avis rédigés

→ 355 « j'aime/j'aime pas »

854 répondants

- **24 PARTIES PRENANTES (collectivités,...)** ont donné leur avis (délibérations,...)



Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

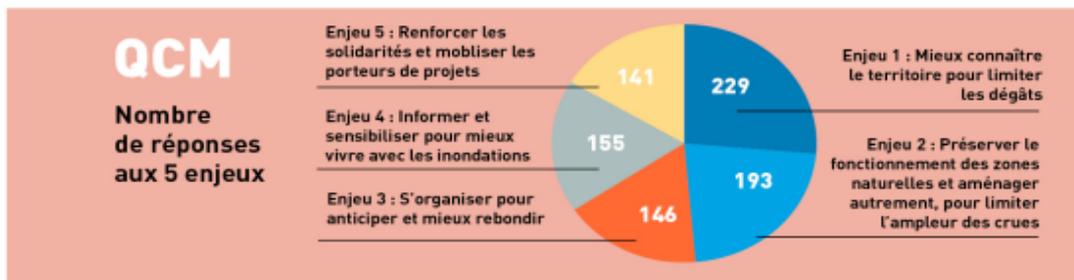
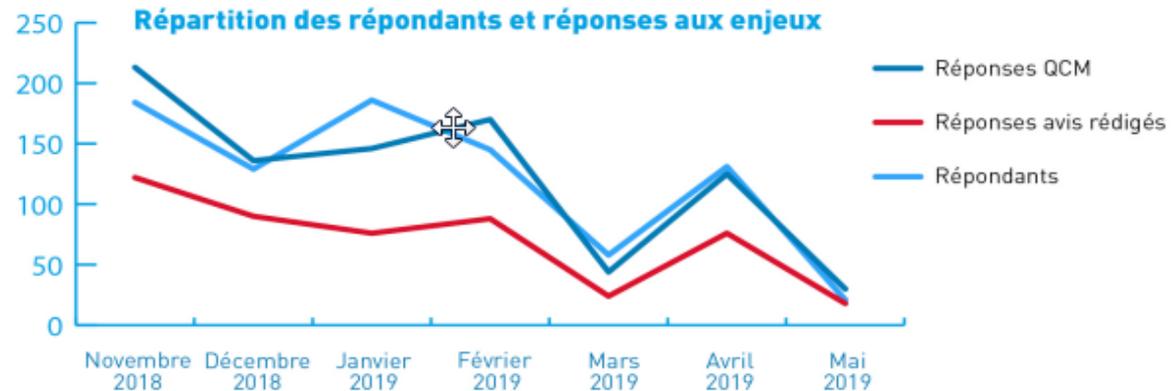
Questions importantes

- **5 enjeux soumis à avis :**
 - **Enjeu 1 - Pour un territoire moins vulnérable : mieux le connaître pour limiter les dégâts**
 - **Enjeu 2 – Pour un territoire plus naturel : préserver le fonctionnement des zones naturelles et aménager autrement pour limiter l’ampleur des crues**
 - **Enjeu 3 – Pour un territoire plus résilient : s’organiser pour anticiper et mieux rebondir**
 - **Enjeu 4 – Pour un territoire conscient : informer et sensibiliser pour mieux vivre avec les inondations**
 - **Enjeu 5 – Pour un territoire solidaire : renforcer les solidarités et mobiliser les porteurs de projets**

Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

PUBLIC - Nombre de réponses relatives aux enjeux inondations – depuis le lancement

1358 Réponses
dont
864 Réponses au QCM
494 avis rédigés



=> diagnostics sur la réduction de la vulnérabilité et le fonctionnement des zones naturelles plébiscités

Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

Synthèse qualitative – enjeux inondations

- Les grandes tendances :
 - Renaturation des espaces pour lutter contre les inondations
 - Durcissement de la réglementation en matière d'urbanisation
 - Pédagogie et communication → réelle demande d'éducation et de développement d'une culture du risque
 - Renforcement de la gestion du risque au plus près du terrain



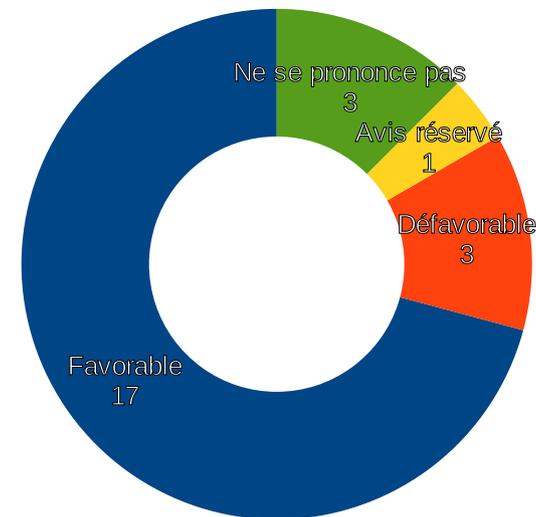
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Préparation du 2ème cycle de la DI MAD du public sur des documents liés à la gestion de l'eau et des inondations

Avis des parties prenantes sur les questions importantes – résultats

Bilan quantitatif

- 24 réponses → collectivités, chambres consulaires, CESER, Union des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques Seine-Normandie, syndicat
 - 17 avis favorables dont 15 avec des observations
 - 3 avis défavorables, 1 avis réservé -> chambres d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie
 - 3 ne se prononcent pas



=> Adhésion et intérêt exprimés pour les questions importantes, à l'exception d'un commentaire qui déplore la complexité de cette mise à disposition du public

Préparation du 2ème cycle de la DI

MAD du public sur des documents

liés à la gestion de l'eau et des inondations

Avis des parties prenantes sur les questions importantes – principaux résultats qualitatifs

Enjeu 1 : pour un territoire moins vulnérable

- Anticiper la prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement pour préserver l'attractivité du territoire
- Renforcer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité notamment des bâtiments des entreprises aux risques d'inondation. Mais cette action restera peu suivie d'effets tant que la question du financement du coût des travaux n'aura pas été réglée et que la réglementation en matière d'urbanisme et d'assurance n'aura pas évolué (reconstruire à l'identique en cas de sinistre)

Enjeu 2 : pour un territoire plus naturel

- Articuler les outils existants de la prévention des inondations et les rendre plus lisibles
- Prendre en compte les dommages liés à l'activité agricole quand elle est concernée – indemnisation agricole
- Prendre en compte les petites rivières urbaines
- Renaturation : zones tampon également pour le littoral, désimperméabilisation, aspects multifonctionnels, quantification
- Concertation avec les agriculteurs, pratiques agricoles



Préparation du 2ème cycle de la DI

MAD du public sur des documents

liés à la gestion de l'eau et des inondations

Avis des parties prenantes sur les questions importantes – principaux résultats

Enjeu 3 : pour un territoire plus résilient

- Travailler sur la gestion de l'après-crise dans une approche plurisectorielle (ne pas se limiter aux questions de prise en charge des sinistrés ou de gestion post catastrophes) → REX et gestion des déchets
- Favoriser la préparation à la crise (PCS, DICRIM, exercices de sécurité civile,...)
- Valoriser des dispositifs d'alerte tels que « Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes » (APIC), Vigiflash mais aussi les systèmes locaux

Enjeu 4 : pour un territoire conscient

- Impliquer plus directement le citoyen dans les mesures de prévention et de gestion des risques d'inondation
- Encourager la formation pour la mise en œuvre d'une politique de lutte contre les inondations en direction des élus, des agents de collectivités territoriales mais aussi dans les métiers concernés (urbanisme, bâtiment, ...)
- Encourager la mobilisation des plus jeunes (cycle 3 et collège) sur le volet prévention/sensibilisation et le développement de programmes participatifs inter-générationnels
- Favoriser la connaissance des aléas

Préparation du 2ème cycle de la DI MAD du public sur des documents liés à la gestion de l'eau et des inondations

Avis des parties prenantes sur les questions importantes – principaux résultats

Enjeu 5 : pour un territoire solidaire

- Poursuivre et accélérer les réflexions engagées en matière de gouvernance (acteurs de la GEMAPI et acteurs en charge de la gestion de crise) par bassin versant
- Ré-affirmation des principes de solidarités amont-aval et surtout rural-urbain

=> prise en compte des bilans qualitatifs dans le PGRI du 2ème cycle



Préparation du 2ème cycle de la DI MAD du public sur des documents

liés à la gestion de l'eau et des inondations

Autres documents mis à disposition (addendum à l'EPRI, TRI, calendrier et programme de travail)

12 avis - Principales remarques :

- **Addendum à l'EPRI :**

Fond : quelques compléments d'information sur les événements historiques notamment (Troyes, Eure-et-Loir), sur des cartes PPR
→ possibilité d'intégrer les données historiques directement dans la Base de Données Historiques des Inondations (BDHI)

→ carte actualisée des PPR dans le prochain PGRI

Forme : une remarque sur le manque de concertation préalable sur la réalisation de l'addendum

- **TRI** : proposition du secteur de Montargis, rappel de secteurs présentés pour le 2ème cycle en Normandie sans plus de précisions

- **Calendrier et programme de travail** : deux remarques sur la contrainte du cycle de gestion de 6 ans : souhait de porter la durée à 10 ans

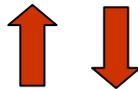


Modalités de mise à jour du PGRI

- article R.566-11 du code de l'environnement -

Préfet Coordonnateur de Bassin

**Comités du Plan Seine
élargis au bassin**



**Comité technique inondation :
services de l'État, AESN, EPTB**



**Acteurs locaux associés
sur les SLGRI et PAPI**

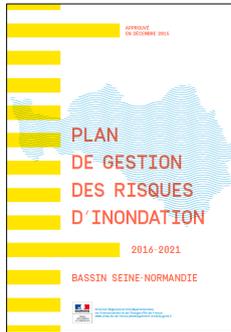
**Acteurs sur la culture
du risque**

• Ateliers thématiques de juin 2019 à juin 2020

- Agir sur l'aléa (objectif 2) – juin/septembre 2019
- Culture du risque et gouvernance (objectif 4) – fin 2019
- Réduction de la vulnérabilité (objectif 1) - 1^{er} trimestre 2020
- Raccourcir le délai de retour à la normale (objectif 3) - 1^{er} trimestre 2020
- Synthèse des SLGRI – Finalisation du document – 2^{ème} trimestre 2020



Une journée consacrée à l'objectif 2



OBJECTIF 2

- ✓ 8 sous-objectifs
- ✓ 19 dispositions

Échelle de réflexion / d'actions

Agir sur l'aléa

Types d'aléa

Leviers d'actions

Débordements

Submersion marine

Ruissellement

Remontée de nappe

Infiltrer l'eau dans le sol

Ralentir les écoulements

Orienter les écoulements

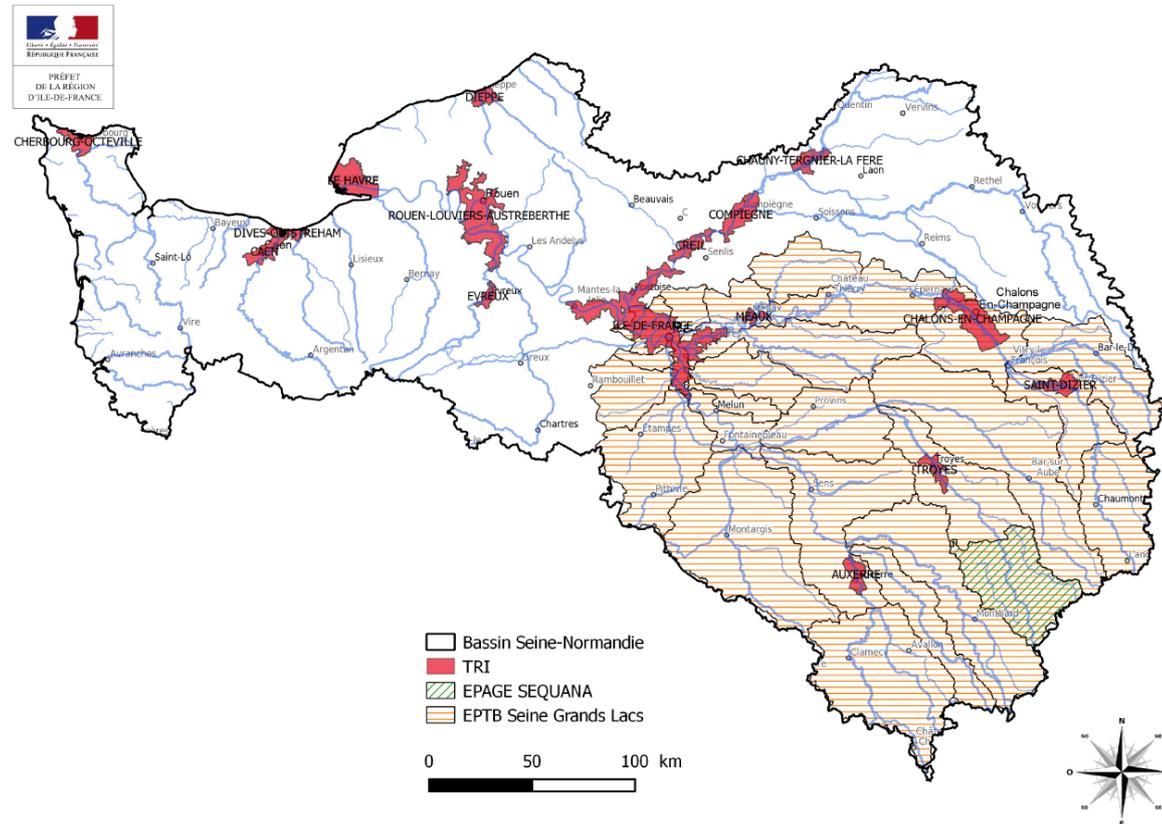
Stocker les écoulements



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

INFILTRER
Zones humides
ZEC
Stockier
Inondations
Désimpermeabilisation
Écoulements
Agriculture
Infiltration
Hydraulique douce
Solutions fondées sur la nature
Eaux pluviales
Milieux fonctionnels
Prairies
ALEA
Ralentir
Végétaliser
Solidarité
Techniques alternatives

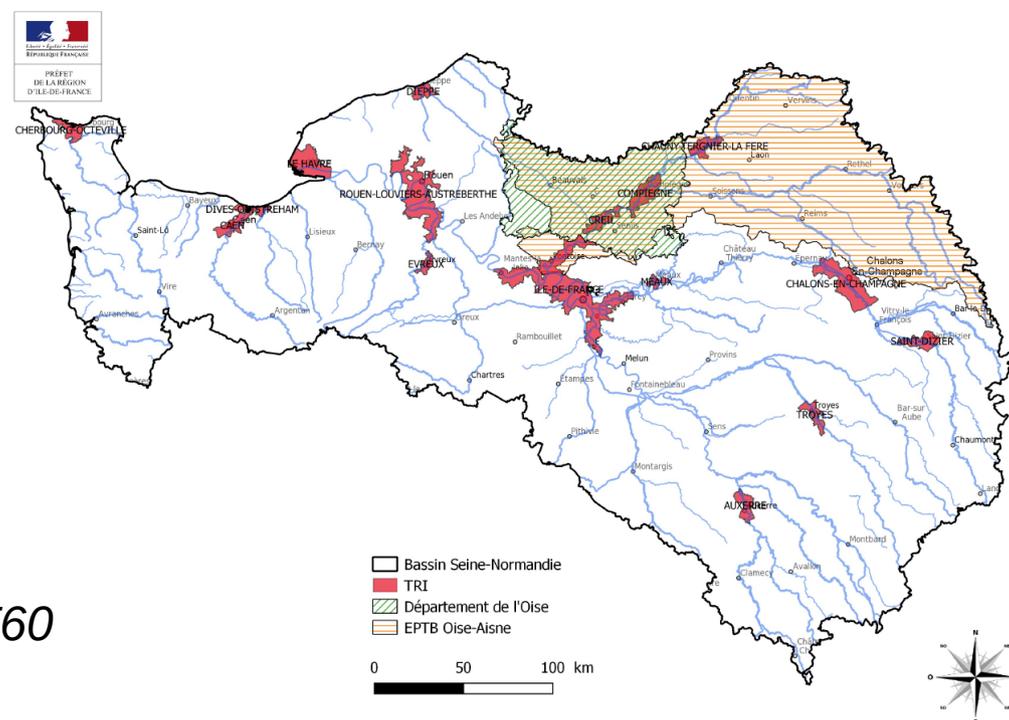
De l'identification des ZEC à la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration



Madame Virginie LAURENT-DELORME
Chargée de mission ZEC – EPTB Seine Grands Lacs

Madame Audrey FLORES
Directrice de l'EPAGE SEQUANA

Prise en compte du risque inondation dans la gestion des eaux pluviales : de l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre d'actions

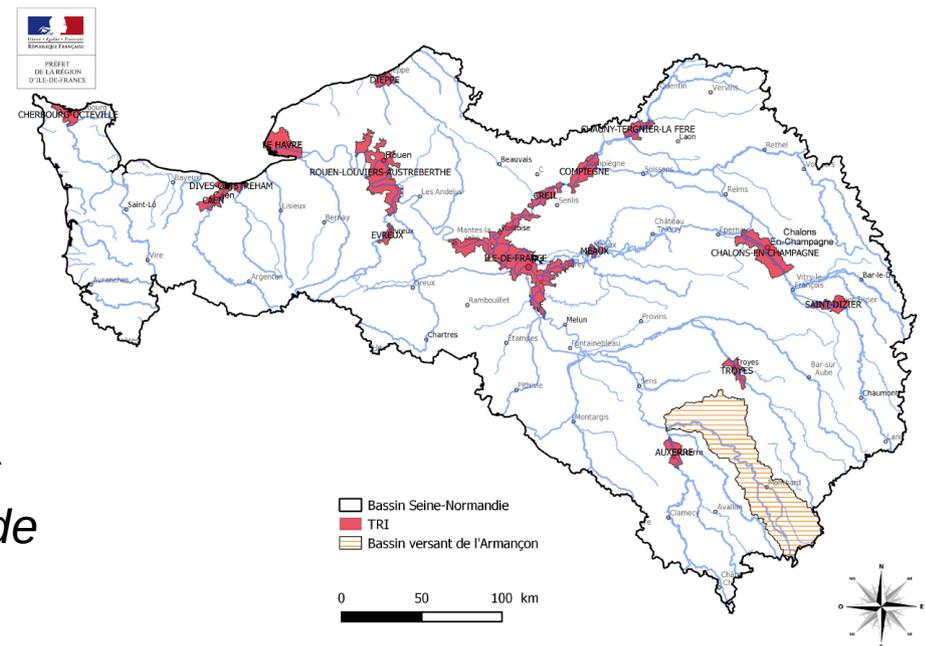


Madame Sarah LAHMADI
Adjointe au Chef de Service – DDT60

Monsieur Thomas LORENC
Chargé d'études – DDT60

Monsieur Thomas LEBRETON
*Chargé d'études Diagnostic de territoires et
maîtrise des ruissellements – Entente Oise Aisne*

De l'identification et la caractérisation de la sensibilité du bassin de l'Armançon aux ruissellements à la construction d'une stratégie d'actions



Monsieur Eric MATAGNE
Chargé de mission en hydrologie des bassins versants – Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA)

Trois thèmes de travail

Échelle de réflexion et approche intégrée de la gestion de l'eau

Sous-objectifs : 2A, 2D
Dispositions : 2A2, 2D1, 2D2, 2D3,
2D4

Ralentissement dynamique

Sous-objectifs : 2A, 2C, 2D
Dispositions : 2A1, 2C1, 2C2, 2C3,
2D2

Gestion des eaux pluviales et aléa ruissellement

Sous-objectifs : 2B, 2F
Dispositions : 2B1, 2B2, 2F1, 2F2

Ateliers



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

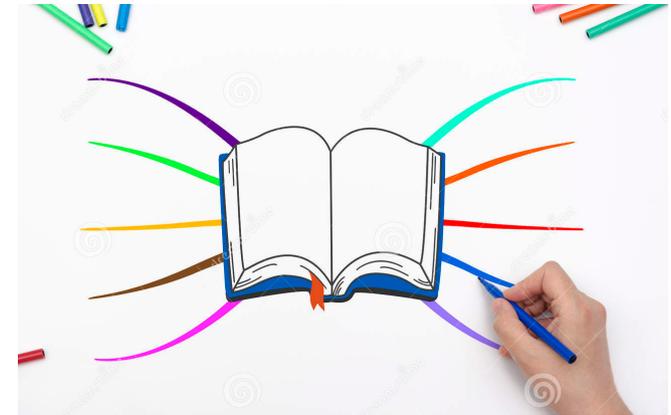
Organisation des ateliers

Réflexion en trois temps

Identification des enjeux / défis

Examen des dispositions du PGRI 2016-2021

Restitution / échanges avec les autres groupes



Thème : Ouvrages hydrauliques (L16)

THEME : Ouvrages hydrauliques					
Sous-objectifs Ces sous-objectifs répondent-ils à l'enjeu du thème? <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	2.D - Réduire l'aléa de débordement par une approche intégrée de gestion du risque <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:
<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:				
<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:				
Dispositions concernées 203 - Recourir aux ouvrages de protection de manière raisonnée 204 - Identifier les gabarits d'endiguement et leurs gestionnaires 205 - Assurer un entretien régulier des ouvrages hydrauliques	2.D - Connaître et gérer les ouvrages hydrauliques				
Détails des dispositions 203 - Recourir aux ouvrages de protection de manière raisonnée A l'exception des activités liées au transport maritime et fluvial, les projets soumis à autorisation ou déclaration en application des articles L. 214-1 et L. 214-2 du code de l'environnement, consistant en l'érection d'ouvrages de protection (les côtes de digues) ou de ouvrages tendus ou à l'imposition de limites de protection d'ouvrages tendus, sont considérés comme compatibles avec l'objectif de stabilisation à court terme et de réduction à long terme du coût des dommages liés aux inondations : <ul style="list-style-type: none"> - si, et est démontré, qu'il n'existe pas d'alternatives efficaces permettant d'obtenir les mêmes résultats - une aménagement d'un programme d'actions cohérent à l'échelle du bassin de risque ou du bassin versant et comprenant plusieurs types d'actions : préservation et restauration des zones d'expansion des crues, réduction de la vulnérabilité du territoire, amélioration des capacités de résilience, et information du public - si une évaluation de l'opportunité du projet a été réalisée à l'aune d'une analyse multi-critères intégrant une analyse d'impact - si l'ouvrage ne pas le risque d'inondation en amont et en aval Ces projets ne peuvent pas être motivés par l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs d'habitat exposés au risque d'inondation. Enfin, il sera rappelé que ces projets doivent justifier de leur compatibilité.	204 - Identifier les gabarits d'endiguement et leurs gestionnaires Les Bredages Locaux, dans le cadre de leur mise en œuvre, contribuent à l'identification des systèmes d'endiguement et de leurs gestionnaires dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « Gestion des établissements à localité pour choisir les ouvrages qui composent les gabarits d'endiguement ont à assurer la gestion, le transfert ou la délégation de la gestion d'un système d'endiguement à un responsable unique pour être entoué.				
Avancement En cours	En cours L'état d'avancement des réflexions est variable selon les territoires. Certains territoires ont d'ores et déjà défini la composition de leurs systèmes d'endiguement et réalisé les EDO correspondantes. D'autres territoires engagés des diagnostics territoriaux pour recenser les enjeux exposés, les zones à protéger et définir en conséquence le ou les systèmes d'endiguement.				
Adéquation de la disposition avec son sous-objectif <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:
<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:				
<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:	<input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non / Si non, précisez:				
Évolutions réglementaires à autres commentaires Décret « digues » de 2015 (Décret 2015-1475)	Décret « digues » de 2015 pour les digues existantes et le début du processus de mise à jour le 17 janvier 2023 pour les autres digues. Il définit l'urbanisation que les collectivités doivent réaliser en ce qui concerne de cette autorisation devenue caduque est tenu de neutraliser l'ouvrage (Projets de décrets et arrêtés à venir)				

